

PICTOGRAMME GANTS DE PROTECTION OBLIGATOIRES - M009

Référence : 03902



RESUME

Panneau d'obligation en PVC, aluminium ou autocollant comportant le pictogramme port des gants de protection. Format rond disponible en 5 dimensions différentes.

Les points forts :

- Pictogramme normé ISO 7010 codifié M009
- Panneau de sécurité d'obligation blanc et bleu
- Disponible en version autocollante à appliquer sur les machines
- Large choix de dimensions de diamètre 100 à 420 mm

Choisissez le [panneau port des gants obligatoire avec texte](#) pour garantir la lisibilité et la compréhension du message.



DECLINAISONS

Dimension	Matière
Ø 100 mm	Panneau PVC
Ø 150 mm	Panneau PVC
Ø 200 mm	Panneau PVC
Ø 320 mm	Panneau PVC
Ø 420 mm	Panneau PVC
Ø 100 mm	Panneau PVC avec adhésif
Ø 150 mm	Panneau PVC avec adhésif
Ø 200 mm	Panneau PVC avec adhésif
Ø 320 mm	Panneau PVC avec adhésif

Ø 420 mm	Panneau PVC avec adhésif
Ø 100 mm	Autocollant
Ø 150 mm	Autocollant
Ø 200 mm	Autocollant
Ø 320 mm	Autocollant
Ø 420 mm	Autocollant
Ø 100 mm	Aluminium
Ø 150 mm	Aluminium
Ø 200 mm	Aluminium
Ø 320 mm	Aluminium
Ø 420 mm	Aluminium

DESCRIPTION

Pourquoi afficher l'obligation de porter des gants de protection ?

Selon l'activité ou le métier exercé, évitez toutes blessures au niveau des mains en incitant vos employés à porter leurs [gants](#) grâce à ce pictogramme de sécurité. En effet, l'employeur doit mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de ses employés.

Veillez donc à fournir à vos équipes des paires de gants de protection adéquates et aussi à rappeler l'obligation de les porter au moyen d'un panneau de sécurité port des gants de protection obligatoire.

Pictogramme gants de protection ISO 7010

Depuis le 1er janvier 2014, tous les panneaux d'obligation nouvellement installés doivent être conformes à la norme internationale ISO 7010. Cette norme permet de faciliter la lisibilité et la compréhension des messages de sécurité en harmonisant les symboles graphiques utilisés, mais aussi les couleurs et la forme des panneaux.

Aménagez vos locaux de [panneaux rappelant le port obligatoire des EPI](#).

À l'inverse, découvrez aussi notre [panneau port de gants](#)

[interdit.](#)

Caractéristiques du panneau port des gants obligatoire

Matières

- Autocollant : Film PVC souple muni d'un adhésif acrylique pour une adhésion immédiate et permanente à l'intérieur et à l'extérieur. Très résistant aux agents atmosphériques, aux variations de températures allant de -20°C à + 70°C. Excellente tenue aux UV, bonne résistance aux solvants organiques (huiles, graisses, solvants, alcools...) et aux agents chimiques (acides et alcalis dilués). Résistant au feu : M1 combustible non inflammable.
- PVC : Très résistant aux chocs, aux agents atmosphériques. Bonne résistance à l'abrasion, aux rayures, à la plupart des solvants et des agents chimiques. Résiste aux températures de surfaces comprises entre -15°C et +45°C et à une variation de 60°C. Épaisseur : 1 mm. Résistance au feu M1. Disponible avec un adhésif collé au dos du panneau sur toute la surface (option).
- Aluminium : Très résistant aux chocs, aux agents atmosphériques et aux intempéries.

Dimensions

- ø 100 mm
- ø 150 mm
- ø 200 mm
- ø 320 mm
- ø 420 mm

Panneau d'obligation avec pictogramme M009 conforme à la norme NF EN ISO 7010 représentant une paire de gants.

Conditions d'utilisation

À fixer dans les lieux ou sur les machines où le port des gants est indispensable et obligatoire. Le panneau résiste à un usage intérieur sur le très long terme et à l'extérieur sur le moyen terme.

- Autocollant : À appliquer sur une surface lisse, propre, dépoussiérée, dégraissée et sèche. Température d'application : + 5°C. Idéal pour un collage sur machine.
- PVC : À coller ou à visser (colle et fixation non fournies) sur une surface lisse ou rugueuse.
- PVC avec adhésif au dos : adhésif collé au dos du panneau recouvrant toute la surface, à appliquer à l'intérieur ou à l'extérieur sur une surface lisse, nettoyée et sèche.
- Aluminium : À coller ou à visser (colle et fixation non fournies) sur une surface lisse ou rugueuse.

Le port des gants de protection est souvent accompagné d'autres obligations comme le port des chaussures de sécurité, des vêtements ou des lunettes de protection. Retrouvez tous les [panneaux d'obligation ici](#).